

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 6 octobre 2010, à 9 h 30, à l'Hôtel des Commandants de Gaspé, dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, sous la présidence de M. Jean-Guy Poirier et à laquelle étaient présents :

M. Richard St-Laurent
Représentant la MRC d'Avignon

M. Jean-Guy Poirier
Préfet
Représentant la MRC de Bonaventure

M. Gino Lebrasseur
Maire de Paspébiac
Représentant la MRC de Bonaventure

M^{me} Louise Langlois
Maire de Chandler
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Délisca Ritchie Roussy
Préfet
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. François Roussy
Maire de Gaspé
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Réjean Normand
Maire de Rivière-à-Claude
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

ASSISTAIENT PAR TÉLÉPHONE :

M. Bertrand Berger
Préfet
Représentant de la MRC d'Avignon

M. Joël Arseneau
Maire des Îles-de-la-Madeleine
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jonathan Lapierre
Conseiller municipal
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

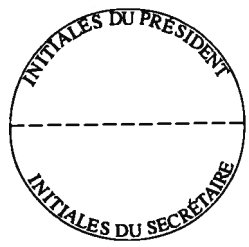
ABSENTS :

M. Bruno Cloutier
Maire de Percé
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Micheline Pelletier
Maire de Sainte-Anne-des-Monts
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

AINSI QUE :

Didier Dufour
Gilbert Scantland

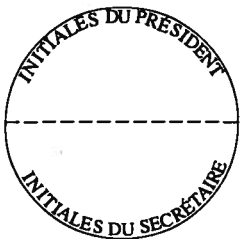


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;
2. Vérification des présences et du quorum;
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2010;
5. Présentation du Règlement d'emprunt 2010-01;
6. Adoption du Règlement d'emprunt 2010-01;
7. Autre sujet :
 - 7.1 Communications;
8. Date et lieu de la prochaine rencontre et dépôt d'un projet d'ordre du jour;
9. Clôture de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M. Joël Arseneau étant aux Îles-de-la-Madeleine, on demande à M. Jean-Guy Poirier d'agir comme président d'assemblée. M. Gino Lebrasseur est le secrétaire d'assemblée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

M. Didier Dufour annonce le nom des représentants de chacune des MRC, on constate que sept représentants sur une possibilité de douze sont présents. Le quorum est atteint.

On souligne également que trois administrateurs participent à la réunion par téléconférence.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Guy Poirier fait lecture du projet d'ordre du jour. M^{me} Louise Langlois propose d'ajouter un point afin de nommer un président d'assemblée et elle propose d'accepter l'ordre du jour avec cette modification. M^{me} Délicia Ritchie Roussy appuie cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2010

M. Jean-Guy Poirier demande si tous les administrateurs ont pris connaissance du procès-verbal. Comme tous les administrateurs en ont fait une lecture attentive, le conseil sera dispensé de la lecture. M^{me} Délicia Ritchie Roussy propose que le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2010 soit adopté tel que soumis au conseil. Cette proposition est appuyée par M^{me} Louise Langlois.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-01

À la demande de M. Jean-Guy Poirier, Didier Dufour rappelle la séquence des événements. Il fait lecture du projet de Règlement et il fournit les explications sur les documents qui accompagnent le projet de Règlement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-01

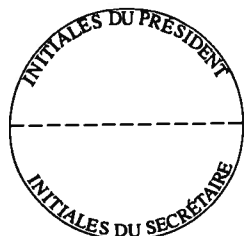
À la demande de M. Poirier, Didier Dufour fait lecture de la proposition de résolution qui suit :

Adoption du Règlement 2010-01 décrétant une dépense n'excédant pas 40 140 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement de projets éoliens communautaires dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02 d'Hydro-Québec Distribution

ATTENDU QU'un avis de motion d'un projet de Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 40 140 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement de projets éoliens communautaires dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02 d'Hydro-Québec Distribution a été donné le 23 septembre 2010;

R-2010-04

R-2010-05



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE tous les membres présents de ce conseil déclarent avoir reçu copie du projet de Règlement 2010-01, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une copie du présent Règlement ainsi que des documents qui l'accompagnent ont été transmis par courrier recommandé à l'ensemble des municipalités participantes faisant partie du territoire des municipalités régionales de comté d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, cette dernière agissant dans le cadre de ses compétences d'agglomération;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce Règlement ont été mentionnés aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Délicsa Ritchie Roussy, appuyé par M^{me} Louise Langlois et résolu unanimement :

QUE le conseil adopte le Règlement 2010-01, intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 40 140 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement de projets éoliens communautaires dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02 d'Hydro-Québec Distribution »;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2010-06

7. **AUTRES SUJETS :**

7.1 **Communications**

N'ayant pas toutes les informations nécessaires, ce point sera traité à la prochaine réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

8. **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE ET DÉPÔT D'UN PROJET D'ORDRE DU JOUR**

À la demande de M. Poirier, les membres présents consultent le projet d'ordre du jour d'une réunion dont la date est à déterminer et qui leur a été transmis. Devant la quantité de travail qu'il y aura à faire lors de cette réunion, les membres sont d'avis de se réunir l'équivalent d'une journée de travail.

IL EST PROPOSÉ par M. François Roussy, appuyé par M^{me} Louise Langlois et résolu unanimement :

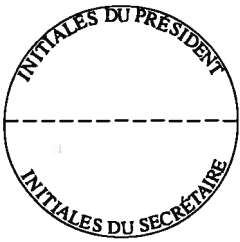
QUE la prochaine réunion du conseil se tienne à Saint-Siméon, le jeudi 4 novembre 2010, à compter de 9 h 30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2010-07

9. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. François Roussy demande la levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Joël Arseneau

Gino Lebrasseur

Date

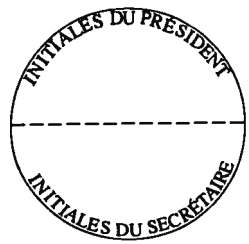
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

4 novembre 2010

Date



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de l'énergie
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**

